

Communiqué de presse

24 septembre 2025

La Cramif lance son incubateur Handicap Santé pour faire émerger les projets à fort impact social

Dans le cadre de l'Initiative Régionale Handicap Santé (IRHS), la Cramif ouvre les candidatures pour la première promotion de son incubateur dédié aux projets dans les domaines du handicap et de l'amélioration de l'accès à la santé. Un accompagnement sur mesure, gratuit, et ouvert à une grande diversité de profils.

La caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) lance son [incubateur de projets Handicap Santé](#) qui vise à accompagner des projets innovants, bénéfiques et centrés sur les besoins des personnes en situation de handicap. L'objectif : faire émerger des solutions concrètes et durables dans les secteurs du handicap et de la santé.

Ce dispositif s'adresse aux associations, établissements spécialisés, start-up sociales, professionnels du secteur social et médico-social, étudiants, aidants ou encore bénévoles qui souhaitent passer de l'idée à l'action dans les champs du handicap et de la santé.

« Donner corps à une idée ou à un projet associatif est un moment délicat, même quand l'idée ou le projet est beau. Cela demande de la méthode, des compétences variées et une bonne connaissance de l'environnement dans lequel on s'apprête à évoluer. A ce stade, au-delà de l'aspect financier, bénéficier d'un coup de pouce de la part d'acteurs institutionnels peut s'avérer décisif. »

Benjamin Berton - Cramif - Direction de l'action sanitaire et sociale et de l'autonomie

Une offre d'accompagnement complète

Gratuit et accessible sur candidature, le programme propose :

- un **suivi personnalisé** pour structurer, développer et mettre en œuvre son projet
- des **ressources pédagogiques, juridiques et administratives**
- des **opportunités de financement** et un accès à un **réseau d'acteurs clés**
- un **mentorat sur mesure** par des professionnels engagés
- une **mise en visibilité** de son projet



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Caisse régionale
Île-de-France

Candidatures ouvertes jusqu'au 20 décembre 2025

Les porteurs de projet intéressés peuvent déposer leur candidature dès maintenant. Après réception du formulaire, un **entretien de cadrage** permettra de construire un parcours d'accompagnement adapté à chaque profil.

✉ **Contact et dépôt des candidatures** : incubateurirhs@assurance-maladie.fr

⇒ **Plus d'informations** sur cramif.fr

À propos de l'IRHS

Lancée en 2023 par la Cramif et l'association [Handidactique](#), l'Initiative Régionale Handicap Santé (IRHS) est une instance régionale au service de l'accès aux soins et à la santé des personnes vivant avec un handicap. L'IRHS vise à rassembler les acteurs franciliens du handicap pour agir collectivement en faveur de l'accès aux soins et à la santé des personnes en situation de handicap. Elle s'appuie sur 3 piliers : le comité régional de la charte Romain Jacob, les Trophées Handicap Santé et l'incubateur de projets Handicap Santé.

Pour en savoir plus, consultez [la page dédiée sur cramif.fr](#)

À propos de la Cramif

La Cramif est un organisme de Sécurité sociale appartenant au réseau Assurance Maladie. Elle est au service des assurés, des entreprises, des professionnels de santé, des associations du secteur médico-social.

D'une part, la Caisse verse des prestations (pensions d'invalidité, allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante, prestations des fournisseurs de grand appareillage). D'autre part, elle agit dans le domaine sanitaire et social et de l'autonomie. Son service social accompagne et soutient les publics fragilisés. Son centre médical Stalingrad propose des consultations spécialisées. Son école de service social forme et perfectionne des travailleurs sociaux. Son centre Escavie informe et conseille en matière de handicap.

Enfin, la Cramif gère les risques professionnels. Elle contribue à la prévention et à la reconnaissance des accidents du travail et des maladies professionnelles et participe au processus de leur réparation. Elle calcule et notifie aux entreprises leurs taux de cotisation.

Pour en savoir plus, consultez cramif.fr

Contact presse

presse.cramif@assurance-maladie.fr